



PROCES VERBAL
N° 07/CNCMP
DU 18/02/2014

L'an deux mille quatorze et le mardi 18 février à 12 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son président.

Etaient présents:

- Mohamed Abdellahi Ould Zéine, membre du CP
- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP

Etait absent

- Ciré Amadou, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES
INFRASTRUCTURES**

1°-Examen de la lettre n°052/CPMP/SI reçue le 06 février 2014, demandant l'approbation du projet d'avenant n°2 au marché de construction de la route Kiffa-Tintane relatif à la prorogation du délai du contrat.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la passation dudit avenant sans incidence financière.

2°-Examen de la lettre n°046/CPMP/SI reçue le 05 février 2014, demandant l'approbation du projet d'avenant relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du port de Nouakchott.

Décision

Ce point est reporté pour complément d'informations justifiant l'avenant.

W

3°/-Examen de la lettre n°043/CPMP/SI reçue le 05 février 2014, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des propositions techniques relatives au contrôle et surveillance des travaux de construction de la route Kondel – Maghama.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation des propositions techniques pour le motif cité dans l'extrait de décisions.

4°/-Examen de la lettre n°042/CPMP/SI reçue le 05 février 2014, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des propositions techniques relatives au contrôle et surveillance des travaux de construction de la route Ouenat-Zbeil-Djiguenni.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation des propositions techniques pour le motif cité dans l'extrait de décisions.

5°/-Examen de la lettre n°058/CPMP/SI reçue le 13 février 2014, demandant l'approbation du PPM de l'Etablissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Mauritanie en Matériaux Locaux pour l'année 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2014.

6°/-Examen de la lettre n°044/CPMP/SI reçue le 05 février 2014, demandant l'approbation du rapport d'analyse des propositions techniques relatives au contrôle et surveillance des travaux de construction de la route Kifa-Boumeid.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation des propositions techniques pour le motif cité dans l'extrait de décisions.

7°/-Examen de la lettre n°057/CPMP/SI reçue le 13 février 2014, demandant l'approbation du dossier de pré-qualification relatif à l'acquisition de matériel destiné à l'entretien routier dans le cadre du projet de construction de la route Néma-Bassiknou-Fassala (frontière Mali).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit dossier de pré-qualification.

8°/-Examen de la lettre n°060/CPMP/SI reçue le 17 février 2014, demandant l'approbation de l'additif N°1 au DAO relatif à la construction du lot 3 de la route Néma-Bassiknou-Fassala-frontière Mali.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit additif n°1 au DAO.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

9°/- *Examen* de la lettre n°095/CPMP/Ss reçue le 16 février 2014, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la fourniture, l'installation et le mise en service d'équipements d'imagerie médicale au profit du centre hospitalier de Kaédi (lot 2).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec Ets El KHEIR pour un montant de 195.580.224 UM TTC et un délai de livraison de 15 semaines.

10°/-*Examen* de la lettre n°090/CPMP/Ss reçue le 12 février 2014, demandant l'approbation du PPM de l'INAP-FPT pour l'année 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2014.

11°/-*Examen* de la lettre n°096/CPMP/Ss reçue le 16 février 2014, demandant l'approbation du PPM de IPN pour l'année 2014

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2014.

12°/-*Examen* de la lettre n°063/CPMP/Ss reçue le 28 janvier 2014, demandant l'approbation du projet de marché relatif à l'acquisition de neuf véhicules double cabines TT (lot2).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec TOYOTA Mauritanie pour un montant de 103.145.931 UM HT avec un crédit d'impôt de 19.334.042 UM et un délai de livraison de 06 semaines.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIE EXTRACTIVES

13°/-*Réexamen* de la lettre n°924/CMSSBIE reçue le 28 janvier 2014, demandant l'approbation des avenants aux marchés relatifs à l'audit des coûts pétroliers encourus en Mauritanie.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'autorise pas la passation desdits avenants pour les motifs annexés à l'extrait de décisions.

14°/-Réexamen de la lettre n°961/CMSSBIE reçue le 13 février 2014, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des propositions financières relatives au recrutement d'un consultant pour les études hydrogéologique et géophysique pour l'implantation de forages d'exploitation, la réalisation des études d'APS, d'APD et l'élaboration des DAO et le contrôle des travaux de forage, de systèmes d'AEP et de latrines institutionnelles.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation pour le motif cité dans l'extrait de décisions.

15°/-Réexamen de la lettre n°956/CMSSBIE reçue le 12 février 2014, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la réalisation de 04 nouveaux systèmes d'AEP dans la wilaya de Gorgol.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec SOMIBA TP pour un montant de 254.162.846 UM HT avec un crédit d'impôt de 42.835.964 UM TTC et un délai d'exécution de 10 mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

16°/-Examen de la lettre n°098/CPMP/Ssouv reçue le 13 février 2014, demandant l'approbation du PPM du Comité National de l'Initiative sur la transparence des Industries Extractives pour l'année 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'exercice 2014

17°/-Examen de la lettre n°088/CPMP/Ssouv reçue le 11 février 2014, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres financières relatives à l'étude d'adduction d'eau potable dans la zone nord.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres financières proposant l'attribution du marché au groupement CID/SEURECA/SCET-RIM pour un montant de 2.008.400 Euro TTC et 256.925.000 UM et un délai d'exécution de 20 mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE SECTEUR RURAL

18°-Examen de la lettre n°056/CPMP/Sr reçue le 11 février 2014, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à l'acquisition de 20 véhicules TT.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution des lots comme suit :

- *lot 1 : acquisition de 19 véhicules 4x4 double cabine) à CGA pour un montant de 179.778.000 UM TTC et un délai de livraison immédiate ;*
- *lot 2 : acquisition de d'un véhicule station wagon 4x4 à TOYOTA MAURITANIE pour un montant de 19.423.347 UM TT et un délai de livraison immédiat.*

19°-Examen de la lettre n°053/CPMP/Sr reçue le 09 février 2014, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à l'acquisition de semences, grillage et matériel horticole en quatre lots.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation aux motifs suivant :

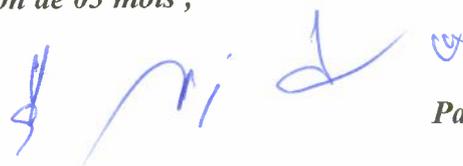
- *lot 1 : absence d'offre technique de l'attributaire proposé ;*
- *lot 2,3 et 4 : les attributaires proposés ne sont pas qualifiés pour attestation de marchés similaires et états financiers non valables.*

20°-Examen de la lettre n°064/CPMP/Sr reçue le 17 février 2014, demandant l'approbation des projets de marchés relatifs à l'acquisition de pesticides et de matériel de lutte contre les ennemis de culture.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits projets de marché passés comme suit :

- *Lot 1 : fourniture de 21.000 litres de pesticide ULV à l'Ets Mohamed Mahmoud Ould Mohamed El Moctar pour un montant 145.950.000 UM TTC et un délai de livraison de 03 mois ;*
- *Lot 2 : fourniture de 220 tonnes de pesticide poudre à l'Ets Mohamed Mahmoud Ould Mohamed El Moctar pour un montant de 185.900.000 UM TTC et un délai de livraison de 03 mois ;*
- *Lot 3 : de 102 tonnes de pesticide micro granulé à l'Ets TAWFIK pour un montant de 74.460.000 UM et un délai de livraison de 03 mois ;*



- *Lot 4 : fourniture de 300 mètres de filet de capture d'oiseaux à l'Ets Mohamed Abderrahmane Ould Béchir pour un montant de 9.300.000 UM TTC et un délai de livraison de 03 mois ;*
- *Lot 5 : fourniture de 400 détonateurs sonores avec bonbonnes à gaz à l'Ets AGIRCO pour un montant de 18.400.000 UM et un délai de livraison de 03 mois ;*
- *Lot 6 : fourniture de 04 pulvérisateurs pour produits ULV à l'Ets AGIRCO pour un montant de 24.000.000 UM TTC et un délai de livraison de 03 mois.*

21°-Examen de la lettre n°063/CPMP/Sr reçue le 17 février 2014, demandant l'approbation Du PPM de la DAR/MDR et de la SONADER pour l'année 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PMM pour l'année 2014.

22°-Examen de la lettre n°067/CPMP/Sr reçue le 17 février 2014, demandant l'approbation du projet de marché relatif à l'étude d'ingénierie d'APD(FEED) et de la confection d'un DAO pour l'usine de production de sucre dans la zone de Fom Gleita.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec le groupement SOPOX Consulting/EMINEO pour un montant de 792.300 euro TTC et TVA et un délai d'exécution de six de (06) mois.

COMMISSION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE L'ECONOMI ET DES FINANCES

23°-Examen de la lettre n°023/CMSEF reçue le 13 février 2013, demandant l'approbation du projet de marché par entente directe relatif à la fourniture de carburant à l'administration.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec la société Star Oil pour un montant de 235.506.560 UM TTC.

24°-Examen de la lettre n°022/CMSEF reçue le 13 février 2013, demandant l'approbation du projet de marché par entente directe relatif à l'acquisition des trois véhicules utilitaires au profit du PNIDDLE.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec l'IAPSO pour un montant de 96.454,61 DOLLAR US HT sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

S / n / d

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS /CSA

25°-Examen de la lettre n°005/CPMP/CSA reçue le 13 février 2013, demandant l'approbation du DAO relatif à l'acquisition de 40.000 tonnes de blé, 20.000 tonnes de sucre et 8.000.000 de litres d'huile au profit du programme EMEL.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO.

COMMISSION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS L'ADMINISTRATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

26°-Réexamen de la lettre n°051/CPMP/SACC reçue le 09 février 2013 et du complément d'informations reçu de 13 février, demandant l'approbation des projets de marché relatifs à l'acquisition de véhicules au profit de la TVM-sa.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits projets de marché passés comme suit :

- 1. Lot 1 avec TOYOTA MAURITANIE.sa pour un montant de 79.684.240 UM TTC et un délai de livraison immédiat ;*
- 2. Lot 2 avec CFAO MOTORS MAURITANIE.sa pour un montant de 23.400.000 UM TTC et un délai de livraison de 30 jours ;*
- 3. Lot 3 à TOYOTA MAURITANIE sa pour un montant de 19.551.770 UM TTC et un délai de livraison immédiat.*

27°-Réexamen de la lettre n°052/CPMP/SACC reçue le 09 février 2013 et du complément d'informations reçu de 13 février, demandant l'approbation du projet de marché relatif à l'acquisition d'une machine OFFSET au profit de l'imprimerie Nationale.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec la société SOGECOR pour un montant de 149.368.500 UM HT et TVA comprise avec un délai d'exécution de 05 mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/CENI

28°-Examen de la lettre n°025/CPMP/CENI reçue le 25 janvier 2014, demandant l'approbation des avenants relatifs à la réimpression de bulletins de vote pour les élections législatives et municipales.

Décision

Les éléments fournis ne permettent à la CNCMP d'autoriser la passation desdits avenants.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SOMELEC

29°-*Examen* de la lettre n°220/CPMP/SOMELEC reçue le 17 février 2014, demandant l'approbation du DAOR relatif à la fourniture d'une cellule, câbles 33 kw et câbles fibres optiques

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise lancement dudit DAOR sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/APAUS

30°-*Examen* de la lettre n°14/CPMP/APAUS reçue le 16 février 2014, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à la réalisation d'infrastructures d'électricité sur l'Axe Achram-Diownaba.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation au motif de l'élimination non justifié d'un soumissionnaire moins disant.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

Les Membres du Comité Permanent

Mohamed Abdellahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamed



Yacoub Ould Haibelty